

**PPRT  
Donges**

**INFOS**

**ADZRP**

INFOS ADZRP n° 9 – SEPTEMBRE 2011

## Rassemblement du 22 septembre 2011



60 personnes étaient rassemblées devant la sous Préfecture. Elles exigeaient « la réduction des dangers à la source », exprimaient « leur refus de financer les travaux qu'imposerait le PPRT considérant qu'il revenait à l'industriel d'assumer ses responsabilités et de payer pour les risques qu'il génère ». Elles rappelaient « leur attachement au maintien des industries sur le secteur »

C'est le discours qui était tenu au représentant de l'Etat lors de l'audience qu'il avait accordée aux représentants de l'association porteurs des exigences formulées par les Dongeoises et Dongeois.

Cette journée était aussi l'occasion de rencontrer **Madame M.O Bouillé**, députée de la 8<sup>ème</sup> circonscription de St Nazaire.

Ses conclusions sont sans appel : en accord avec les exigences formulées par les riverains, nécessité de conserver les emplois et les entreprises, à l'entreprise de payer pour les travaux qui pourraient être imposés par le PPRT aux riverains.

La délégation reçue a demandé à l'élue de transmettre nos revendications au niveau national et souhaité une expression publique sur le sujet des PPRT.

Nous restons attentifs aux démarches qui seront entreprises.

L'ADZRP, reconnue, intègre le CLIC et le groupe des POA.

### RAPPEL QUELQUES CHIFFRES :

**En France** : 423 PPRT, 623 établissements Seveso, 900 communes  
Plus de 8 millions de riverains concernés.

**A Donges** : 711 maisons impactées, 55 entreprises, 72 établissements recevant du public

## Compte rendu de l'audience à la sous Préfecture

Après avoir remis les pétitions, nous avons rappelé les inquiétudes des dongeois(es) et leurs exigences : réduire le risque à la source. Celui qui est à l'origine des risques doit tout mettre en œuvre pour les réduire sur la base des connaissances techniques du moment. Nous avons rejeté le principe de « l'économiquement acceptable » refusant que la vie des riverains ait un prix fixé par les industriels, sous couvert d'une loi qui ne manque de servir leurs intérêts.

Nous avons réaffirmé notre volonté de sauvegarder l'industrie en France. Nous ne sommes pas responsables de délocalisations éventuelles futures notamment dans une entreprise qui bien que bénéficiaire se « plaint » de ne pas gagner d'argent en France.



Nous avons rappelé les nuisances perpétuelles subies par les habitants (odeurs, pollutions, camions...)

Nous sommes disponibles pour participer à la réflexion sur l'ensemble des préoccupations des Dongeois(es) (protection des riverains, voie ferrée, transports des matières dangereuses...)

En aucun cas, les dispositions qu'impose le PPRT, ne pouvaient être à la charge des

Dongeoises et Dongeois considérant que le « risque s'est rapproché des habitations ».

Nous avons mis en garde le représentant de l'Etat en lui précisant que l'exaspération des riverains grandit localement ainsi qu'au niveau national. Nous ne nous laisserons pas imposer la loi dans son état actuel parce qu'elle est injuste et contre le bon sens. Nous agissons pour défendre notre dignité et nos droits, notre détermination étant très forte.

Nous avons demandé que nos exigences soient transmises aux responsables politiques nationaux.

### Les réponses :

•L'administration ne fait qu'appliquer les textes en vigueur notamment sur « l'économiquement acceptable ». Elle ne peut pas tout imposer aux industriels.... Bel aveu de faiblesse

•Le PPRT n'est pas encore prescrit. Il y a encore des marges de manœuvres ce à quoi nous avons répliqué qu'elles restent très limitées et en tout cas très éloignées des revendications de l'Association

•Il a été annoncé que de nouvelles demandes avaient été faites aux industriels, ce qui devrait engendrer de nouvelles cartes d'aléas diffusées courant novembre

***Des points positifs : L'association est intégrée au CLIC et au POA. Elle sera invitée aux différentes instances de concertation sur la voie ferrée et le transport des matières dangereuses en tant que représentante des riverains.***

### **TOTAL devant le tribunal début octobre.** (Communiqué adressé aux médias le 18 septembre)

Dans quelques jours (4,5,6 octobre 2011), la société TOTAL comparaitra devant le Tribunal Correctionnel de St NAZAIRE. Il aura à examiner l'affaire de la pollution en Loire survenue en mars 2008. A l'époque, à la lecture de la Presse locale, 480 tonnes de fioul lourd s'échappaient d'une canalisation de la raffinerie. Il faudra attendre cinq heures avant que l'alerte ne soit donnée. Sans vouloir se substituer à la justice qui va avoir à statuer sur cette affaire, l'ADZRP s'étonne de la lenteur de la

découverte de la catastrophe. Quel niveau de protection ? Quel système d'alerte ? A l'évidence toutes les précautions n'avaient pas été prises.

Sensibilisés depuis plusieurs mois à la réflexion sur les dangers potentiels des Industries à risques, alors qu'on approche du 10e anniversaire de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, les riverains des zones à risques restent inquiets sur la réelle capacité des sites à assurer leur sécurité...

# QU'EST DEVENUE L'ETUDE DILIGENTEE PAR TOTAL

(information cercle finance.com – 29 mars 2010 - La Lettre de l'Expansion) ?

## Quelques rappels :

### INDE, ABU DHABI ?

•Franck BOROTRA, ministre de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications de novembre 95 à juin 97, ancien directeur de BP France à Nantes écrivait dans le JO du Sénat en août 96 : « " *L'industrie pétrolière européenne de raffinage traverse une période difficile, due principalement à une surcapacité disponible de production évaluée à 10 p. 100 environ pour une quantité de brut annuelle traitée de 630 Mt/an. Il en résulte des excédents de production (environ 17 Mt d'essence) qui tendent à maintenir les marges de raffinage à un niveau très faible, souvent inférieur au seuil de rentabilité estimé à 90 francs/tonne, entraînant des pertes très importantes pour les activités de raffinage. Il devient ainsi difficile de financer les investissements indispensables pour, d'une part, suivre les évolutions de marché et, d'autre part, satisfaire des contraintes environnementales de plus en plus sévères sur la qualité des produits et le niveau de rejet des polluants (la réduction de la teneur en soufre, sur l'ensemble des produits, décidée à l'échelle européenne, en est un exemple significatif).*

*Des décisions de restructuration et de fermeture de raffineries viennent d'être prises en Allemagne et en Hollande" Et le ministre d'ajouter : " Comparée aux autres pays européens, l'industrie française du raffinage est handicapée par une structure particulière du marché : part grandissante du gazole au détriment de l'essence qui décroît ; faible demande en fioul lourd en déclin constant, compte tenu du programme nucléaire qui a supprimé le débouché des centrales électriques. Ainsi, l'outil de raffinage n'est plus adapté à son marché. En 1995, le solde français des importations-exportations s'est traduit par une importation nette de 12,3 Mt tous produits confondus pour un marché intérieur de 86,5 Mt, dont des importations de gazole et de fioul oil domestique (FOD) (9 Mt), de naphta (2,5 Mt), de coke (1,2 Mt) et des exportations d'essence (1,5 Mt), de fioul*

*lourd (1,9 Mt) et de kérosène (1 Mt). (...) Pour éviter de reproduire la situation des années quatre-vingt qui avait entraîné des fermetures brutales de raffineries, une réflexion stratégique sur l'avenir du raffinage de l'étang de Berre sera ultérieurement menée. Tout sera fait pour éviter des licenciements directs".*

•Bien plus récemment, dans un communiqué diffusé par l'AFP en date du **3 Novembre 2008**. Il était dit : " *Le groupe pétrolier français Total pourrait fermer certaines de ses unités de raffinage françaises et européennes en raison de la baisse de ses exportations d'essence vers les Etats-Unis, a indiqué aujourd'hui à l'AFP un représentant de la CGT.*

•Après la CGT, c'est cette fois la direction de Total qui s'exprime (informations diffusées par un **communiqué de l'AFP du 31 juillet 2009**) . : " *Total envisage de "fermer temporairement certaines unités" de ses raffineries européennes pour résorber la surproduction de produits raffinés sur le marché, a indiqué vendredi Patrick de la Chevardière, directeur financier du groupe pétrolier. "Il y a à l'évidence trop de produits sur le marché actuellement. La production des raffineries est trop élevée", a-t-il indiqué lors d'une conférence téléphonique avec des analystes financiers. Premier raffineur d'Europe de l'Ouest, le groupe français exploite onze raffineries et détient des intérêts dans une raffinerie en Allemagne, quatre en Espagne et six dans l'hexagone. "Les marges de raffinage sont actuellement très basses entre 10 et 15 dollars par tonne", a expliqué le directeur financier. Les marges de raffinage ont chuté depuis un an : elles étaient de 40,2 dollars la tonne en moyenne au cours du 2e trimestre 2008. "Dans cet environnement, il peut être intéressant de réduire à nouveau les taux d'utilisation et la production des raffineries. Nous étudions actuellement la question".*

Il n'y a plus de projet de nouvelle raffinerie en Europe. Total comme les autres pétroliers, renforce ses liens avec l'Arabie Saoudite et ses positions aux USA à Port Arthur. 40% du plan d'investissement 2009-2013 (un milliard d'euros par an) est consacré à ses deux dossiers. Total estime que 41% de ses revenus issu du raffinage à l'horizon 2012 proviendront de ces nouvelles installations. On ne s'étonnera pas alors, comme l'annonce **la Lettre de l'Expansion** le 29 mars 2010 que Total aurait lancé une étude concernant le transfert complet ou partiel de ses capacités de raffinage en Inde et à Abu Dhabi . Seraient touchées les raffineries du grand quart nord-est de l'Hexagone et les installations de Donges, explique La Lettre.